

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 025 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION
D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

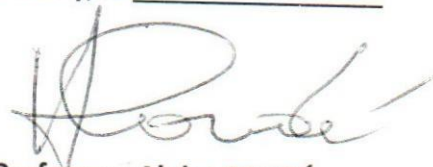
- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services ;
- Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/020/PRG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DÉCRETE

Article 1er : Le Général Bourema CONDE, précédemment Conseiller Chargé de Mission à la Présidence de la République, est nommé **Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation** en remplacement de Monsieur Alhassane CONDE appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2015



Professeur Alpha CONDE